

4 Chefs et Sous-chefs : La collectivité locale face aux risques de décomposition

Les données empiriques sous-jacentes à la présente analyse ont été collectées au cours de nos multiples séjours en région Nso. Durant ces descentes sur le terrain, deux lieux de résidence se sont alternés. D'une part, Kumbo, la capitale traditionnelle de la Chefferie Supérieure Nso. D'autre part, Nseh qui constitue une sous-chefferie Nso située à environ 35 km au Nord-Ouest de Kumbo. Nseh est certes traditionnellement considéré comme une chefferie tributaire. Seulement, il faut savoir que Nseh a son propre *Fon* et que celui-ci est entouré de ses conseillers, de son tribunal et de ses sociétés secrètes.

De nombreuses raisons militent en faveur du choix de deux lieux de résidence. On peut en retenir trois principales, à savoir :

- la volonté de comprendre les changements à la périphérie et au centre de la Grande Chefferie Nso
- la volonté de saisir les conditions et modes de vie dans un village Nso 'ordinaire'. Nseh se prête mieux à la poursuite de cet objectif que Kumbo qui, en tant que chef-lieu de département, connaît une ambiance tout à fait spéciale
- La volonté d'analyser les tensions qui tendent à se faire jour entre le Grand Fon Nso et le Fon Nseh à un moment où la vie économique, culturelle et socio-politique est marquée par des défis d'adaptation.

4.1 De Kumbo

4.1.1 Kumbo : Encore le cœur et l'âme des Nso ?

C'est autour des années 1820 que Kumbo est érigé en capitale de Nso¹⁰². À cette époque, le Fon Nso réagit à la pression sous laquelle le mettent les raids Chamba de Banyo. Construit sur les montagnes d'accès difficile, Kumbo offre des avantages militaires qui permettent d'échapper à ces raids. Par ailleurs, le groupe Nso y grossit et prospère à travers la conquête virtuelle des groupes voisins.

Siège de l'administration départementale et capitale traditionnelle de Nso, Kumbo est aujourd'hui le poumon économique et politique de l'ensemble du département de Bui : c'est une ville d'affaires et un lieu qui abrite les services des différents ministères. En tant que capitale de la Chefferie Nso et lieu de résidence du Grand Fon Nso, Kumbo est aussi le centre de la politique coutumière. Le Fon Nso est la figure politique locale la plus puissante. Rien ne peut se faire ou décider structurellement sans qu'il ne soit informé et ne donne son accord. Le respect et l'attitude de déférence vis-à-vis de la personne du Fon sont les maître-mots. Même les ressortissants de la région devenus membres du gouvernement national, hauts cadres au sein de l'administration englobante et Hommes d'affaires prospères au-delà des frontières Nso font allégeance au Fon reconnu comme leader de tout le peuple Nso. Le Fon, ses conseillers, le conseil traditionnel et la *Ngwerong* forment encore une autorité locale très respectée.

Malgré les insuffisances infrastructurelles qu'on y rencontre, notamment en matière de route bitumée et d'approvisionnement en électricité, il est difficile d'ignorer que Kumbo n'est plus un village 'ordinaire'. Il abrite de nombreuses autres structures et infrastructures nouvelles et s'affirme par là comme le véritable siège des innovations extérieures à Nso : Centre commercial, Hôpitaux, Établissements

¹⁰² Kaberry (1959) „Traditional Politics in Nsaw“ Africa, vol. 29: 366 - 383

primaires et secondaires, Églises chrétiennes, Marchés des produits d'exportation et d'importation, etc. Les produits en provenance des marchés des villages 'ordinaires' environnants sont acheminés vers Kumbo d'où ils sont ensuite écoulés en direction des différents centres urbains du Cameroun et du Nigeria voisin. Des milliers de tonnes de produits agricoles sont annuellement exportés de cette zone dont il a été dit qu'elle offre des conditions agro-écologiques favorables : Haricots, céréales, pommes de terre, kola, etc. De nombreuses transactions commerciales informelles y sont également opérées : outre la sortie des produits vivriers et la vente de la bière locale à côté des produits brassicoles modernes, s'effectue l'entrée de petits articles manufacturés (électroniques), des pièces 'détachées' pour véhicules, etc.

Kumbo offre aujourd'hui l'image d'un grand village en mutation. Tobin – le quartier administratif – connaît une expansion rapide. Certains grands propriétaires absentéistes y construisent des maisons modernes équipées d'eau courante, d'électricité afin de les faire louer aux officiels affectés dans la région. On peut distinguer deux types de propriétaires absentéistes :

- le premier type renvoie à des personnes (généralement des hommes) qui ont quitté la région pour vaquer à des activités plus lucratives dans les plus grands centres urbains nationaux ou au Nigeria voisin.
- Le deuxième type renvoie à des personnes (généralement de sexe masculin aussi) qui ont gagné de grosses sommes d'argent dans le secteur de l'économie moderne et qui ont choisi d'investir à Kumbo tout en préférant vivre dans les villages 'ordinaires' situés dans les environs de Kumbo

Beaucoup de ces propriétaires absentéistes ont pendant longtemps préféré investir à Bamenda, ville plus grande et Chef-lieu de la province du Nord-Ouest dont Kumbo fait partie. Le choix de Bamenda s'explique par la possibilité d'y réaliser de gros bénéfices. Seulement, l'

augmentation continue des coûts du terrain et de l'immobilier dans cette métropole provinciale ainsi que la demande croissante des maisons modernes à Kumbo finissent par entraîner une hausse substantielle des investissements dans la capitale Nso.

Cela dit, il faut aussi savoir que la majorité de la population locale vit dans des maisons construites en argile dans des concessions plus anciennes. On observe certes une évolution marquée par le remplacement de la chaume par le zinc, des sols 'nus' et des fermetures en bois par les sols cimentés et les fenêtres en verre, etc. Toutefois, de nombreuses concessions sont de type traditionnel et rappellent la description que Kaberry en faisait vers la fin des années 1940. La taille des concessions varie en fonction du statut du chef de concession et du nombre de personnes qui y résident. Les concessions les plus grandes des Notables situées à proximité du Grand Palais couvrent pratiquement plusieurs milliers de mètres carré et comprennent plusieurs dizaines de maisons. On considère aussi de telles concessions comme des districts, sections ou quartiers de Kumbo.

En règle générale, la concession est une structure patrilinéaire composée de nombreux hommes, de leurs épouses et de leurs enfants. Il arrive qu'on y retrouve d'autres parents : la mère des hommes adultes de la concession ainsi que leurs sœurs qui ont quitté leurs époux. Traditionnellement, le chef de concession a une maison à part. Il y dort, mange, accueille ses hôtes. Chaque épouse a sa propre cuisine dotée d'un grenier dans le chevron et des chambres reliées où elle dort avec ses enfants. Dans des concessions plus modernes par contre, tous les membres dorment assez souvent dans le même bâtiment. Cependant, ils ne mangent généralement pas ensemble. Les enfants et les femmes mangent généralement à la cuisine alors que les hommes et leurs invités se régalent dans la salle de séjour de la maison principale.

4.1.2 Kumbo comme point d' intersection

La transition dans laquelle se trouve Kumbo doit être appréhendée en termes de synthèse ou rapport de symbiose entre les formes d' autorité anciennes et les nouvelles structures bureaucratiques englobantes. Le Fon et son équipe dirigeante traditionnelle collaborent étroitement avec les officiels du pouvoir national, dans le but d' obtenir l' application et le respect de la loi au niveau local. L' arrondissement représente le niveau où les deux types de pouvoirs interagissent de manière visible : le responsable de district coordonne les décisions prises par les représentants des différents ministères en collaboration avec divers conseils villageois et diverses personnalités traditionnelles. En fait, les représentants du pouvoir englobant sont le plus souvent aussi membres de la *Ngwerong* ou *Ngirri* : ce sont donc les mêmes acteurs qui changent de casquette suivant le contexte.

L' interaction entre le pouvoir coutumier local et le pouvoir englobant est plus manifeste lorsqu' on considère les modes de règlement des différends fonciers. Pour donner une idée de la manière dont s' opère cette interaction, il importe de jeter un coup d' œil rapide sur la procédure suivie en cas de conflits fonciers. Précisons qu' il ne s' agit pas encore de présenter tous les différents aspects de la question foncière en pays Nso. Une telle présentation est entreprise un peu plus loin, c' est-à-dire dans la partie consacrée à l' analyse de la complexité de tout le système foncier. Ce dont il est particulièrement question à présent, c' est la présentation de la démarche judiciaire suivie dans le cadre du règlement des disputes foncières. Cette présentation permet de mettre en lumière les différents niveaux et les différentes compétences en matière de prise de décision. À travers elle, on voit notamment ce qui relève de l' autorité traditionnelle et ce qui est du ressort de la bureaucratie englobante.

À cet égard, on rappellera que le Fon de Nso est vu comme le 'père du peuple Nso'. L' institution de Fon est considérée comme le symbole éternel de l' unité et de l' autorité dans la vie politique Nso. Dans ces

conditions, le Fon s' affirme comme le propriétaire nominal ou symbolique de toutes les terres à l' intérieur de son domaine. L' accent doit surtout être mis sur les notions 'nominal' ou 'symbolique'. Car le Fon n' est pas un possédant absolu ou réel. La gestion réelle de la terre est assurée par un certain nombre de maîtres de la terre connus sous la désignation de '*Taa-Ngwoen*'.

Un *Taa-Ngwoen* en langue locale, c' est 'l' homme qui possède les champs'. Le maître de la terre est aussi le doyen d' un grand lignage. Chaque maître de la terre a un vase sacrificiel – unealebasse appelée *shoo* qui est utilisée en cas de différends fonciers. Plusieurs fois par an, les maîtres de la terre se rendent au palais munis de leurs vases respectifs que le *Fon* remplit de vin du palais. Les maîtres de la terre boivent de ce vin et s' engagent ainsi à garantir une gestion équitable de la terre. Rentrés chez eux, les maîtres de la terre versent quelques gouttes de vin autour des *Kiroe Kenyuy* ou lieux sacrés aménagés dans leurs champs respectifs. Cet acte a plusieurs significations : il indique symboliquement que le *Fon* se préoccupe du bien-être de toutes les populations qui exploitent les terres sous son commandement. Cet acte représente aussi la relation entre le Fon et les maîtres de la terre : alors que les maîtres de la terre sont responsables de l' administration de la terre, le Fon est investi du pouvoir de valider ou d' invalider leur statut.

Les différends fonciers sont d' abord portés devant le *père de la concession*. Celui-ci tente de les aplanir. S' il s' agit de différends entre concessions se trouvant dans un même lignage, ils seront exposés au chef de lignage et à son conseil des 'anciens' ou sages. Lorsque plusieurs chefs de lignages sont opposés, le différend est traditionnellement aplani à travers une cérémonie appelée *Lav-ngom* : Au cours de cette cérémonie, deuxalebasses (ou *shoo*) contenant du vin du palais sont apportées et chaque maître de la terre en prend une. Ils boivent ensuite de ce vin et condamnent la violation présumée de leur terre. À en croire la sagesse locale, le résultat de cet acte a toujours été la réconciliation. Car aucun vrai maître de la terre Nso ne boira du vin du palais et ne prêtera serment,

s' il n' est pas convaincu de la justesse de sa position. Au cas où les différends fonciers ne trouvent pas de règlement satisfaisant au niveau des maîtres de la terre, on les soumet à l' arbitrage du Fon. Celui-ci peut associer le conseil traditionnel dans le processus de recherche d' une solution durable aux problèmes fonciers soumis à son appréciation. Si les partis opposés n' acceptent pas la décision du conseil traditionnel, le conseil local ou tribunal coutumier pourra en être saisi. Celui-ci est composé d' un homme de chacun des quartiers sous sa juridiction. Pour sécuriser une position au niveau du tribunal coutumier, les demandes écrites sont adressées au fonctionnaire de district qui en sélectionne les membres. Si le différend demeure insoluble, on saisit alors la bureaucratie nationale ou englobante, et en premier lieu le fonctionnaire de district. Si celui-ci n' arrive pas à apaiser le cas soumis à son jugement, on verra intervenir l' office consultatif en charge des questions foncières. Le fonctionnaire de district invite alors le Fon et les maîtres de la terre concernés à prendre part à la décision finale. En réalité, l' invitation est beaucoup plus formelle, dans la mesure où le Fon et certains de ses notables sont des membres permanents de cet office. L' existence de toutes ces différentes instances permet d' envisager et de trouver des solutions aux différends fonciers en deçà du tribunal moderne.

Le recours à la cour des Magistrats est une entreprise coûteuse. Seules les personnes capables de se permettre les frais requis par les tribunaux et avocats s' engageront dans une si longue procédure à l' issue incertaine. Porter un cas devant une telle institution ne nécessite, en outre, pas seulement des moyens financiers ou matériels. Il faut encore comprendre les implications d' une telle démarche. Or la plupart des hommes et femmes Nso n' ont ni l' argent, ni la connaissance, ni l' enthousiasme qu' il faut pour aller au-delà de l' autorité traditionnelle en cas de différends fonciers.

Au total, on a donc à affaire à une longue chaîne de décision. Elle va du Chef de concession au chef de lignage (qui peut mais ne doit pas nécessairement être la même personne), du chef de lignage au Fon, au

Conseil traditionnel, au Conseil local, au fonctionnaire de district et à l'office consultatif en charge des questions foncières : les deux dernières instances relativement modernes ne peuvent prendre une décision sans avoir consulté au préalable le Fon et les autres autorités traditionnelles. La Cour des magistrats ou de Justice moderne est le seul endroit où le *Fon* n'est pas officiellement représenté et où les décisions ne doivent théoriquement pas être approuvées (sanctifiées) par l'autorité traditionnelle.

4.2 Nseh

4.2.1 Le contraste

La vie quotidienne à Nseh contraste avec le tohu-bohu observé à Kumbo. Situé dans une vallée entourée de montagnes accidentées et à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest de la capitale du pays Nso, Nseh est un village calme de près de 5000 habitants. Deux routes presque impraticables pendant la saison des pluies relient ce village à un rond point : l'une mène au Nord en passant par Ndu, l'autre au Sud-Est vers Kumbo.

Les concessions à Nseh sont dispersées et souvent séparées par des champs. Les arbres de raphia et les kolatiers bordent les ruisseaux du fond de la vallée. Nseh borde la véritable région de bétail et on peut, tout autour, voir le bétail du village paître au sommet des montagnes accidentées. Le village Nseh connaît une grande pression foncière et voit ainsi des champs s'étendre sous forme de damier sur les bords des montagnes les plus accidentées. La pression foncière est due à la croissance de la population humaine et bovine. Plusieurs fois par jour, l'atmosphère du village Nseh marquée par le calme est rompue par des bruits de taxi à la recherche de passagers voulant se rendre à Kumbo ou Ndu. Le village Nseh n'abrite pas de services administratifs modernes. Le café produit dans la région doit être transporté à Kumbo où il sera écoulé sur différents marchés, dont le marché international. Il y a peu d'

opportunités d'emplois rémunérés. Les seuls salariés du village sont quelques enseignants.

La place du marché est une butte herbeuse située sur la seule route du village praticable et supportant les véhicules motorisés. Ce marché est entouré de quelques échoppes permettant de se ravitailler en certains produits essentiels : savon, sel, sucre, etc.. On y trouve aussi quelques points de vente de boisson. Le jour du marché constitue essentiellement une occasion sociale, dans ce sens qu'il offre aux populations locales l'opportunité de se rencontrer pour boire, manger et papoter. Les ressortissants d'autres villages participent rarement au marché Nseh. Peu de produits et d'argent y changent de mains. Un nombre assez réduit de petits commerçants venus de Kumbo étalent leurs marchandises sur les nattes en raphia posées sur les herbes : vêtements de seconde main, cigarettes, allumettes, médicaments, etc.. Les femmes du village Nseh y offrent du *njama-njama* ou légumes verts considérés comme la base de l'alimentation quotidienne dans le village. D'autres femmes encore vendent de l'huile de palme à partir de vieux fûts de pétrole. Divers produits cuits sont également proposés : ignames et patates bouillies, arachides grillées, etc.. Les habitants du village n'achètent que trop rarement les produits crus à la base de l'alimentation quotidienne. C'est ce qui explique que les femmes portent des céréales, du haricot et des pommes de terre sur la tête pour aller les vendre sur le marché de Ndu situé à quelques heures de marche. Il y a aussi quelques hommes du village qui achètent aux femmes leurs produits et vont les offrir à Ndu.

La principale activité florissante le jour du marché se déroule dans les points de vente de boisson qui entourent la place du marché. Souvent un serviteur du palais, portant une tige de plante dite *Kikeng* et considérée comme symbole de l'autorité du *Fon*, se rend à la place du marché pour y faire des annonces : annonces relatives à certains travaux d'intérêt public à réaliser ou annonces relatives à la convocation d'une réunion du village au palais.

Le palais du Fon Nseh est le véritable centre de l'activité sociale. La plupart des hommes du village regroupés dans la *Ngwerong* et *Ngirri* se retrouvent au palais plusieurs fois par semaine pour boire du vin de raphia et discuter des affaires politiques de la communauté villageoise. Le palais a une forme rectangulaire. Tout juste devant lui se trouve une grande cour où les visites officielles ont lieu. Cette cour est aussi l'endroit où le Fon Nseh s'adresse au village tout entier. La cour avant est entourée des salles de réunion de la *Ngwerong*, *Ngirri* et *Manjong*. Les quartiers où résident les épouses et enfants du *Fon* occupent l'aile gauche du palais. Deux entrées bordées de poteaux aux angles sculptés conduisent dans le palais à partir de la cour-arrière. L'une mène dans la pièce interne du trône tandis que l'autre est l'entrée qui conduit vers une grande cour intérieure où le Fon, assis sur une tribune élevée avec des poteaux aux angles sculptés, accueille des visiteurs et aplanit les différends.

Le *Fon* Nseh est reconnu comme le père des Nseh. Il jouit d'une grande autorité dans son village. Les visiteurs de Nseh lui doivent respect et peuvent avoir besoin de sa *bénédiction* pour séjourner en paix sur son territoire. Le *Fon* Nseh a le pouvoir de mobiliser la main d'œuvre pour des travaux d'intérêt commun – construction des routes ou ponts. Il charge la *Ngwerong* de veiller à l'exécution de ses ordres. Alors qu'il est théoriquement possible de porter des différends devant l'administration basée à Kumbo, très peu de personnes résidant à Nseh optent pour cette voie. Beaucoup de différends sont ainsi aplanis par le Fon et son tribunal coutumier.

Le *Fon* Nseh passe une bonne part de son temps à juger des cas portés à son attention, à écouter les doléances et plaintes individuelles ou collectives, à désamorcer les tensions entre maîtres de la terre, cultivateurs et éleveurs. Les rituels formels entourant sa personne sont généralement connus de ses populations et strictement observés par celles-ci : les femmes et les jeunes hommes, les mains posées sur les genoux, se courbent à son passage. Quant aux hommes plus âgés, ils exécutent trois fois un battement de mains, se penchent légèrement et le

saluent en mettant leurs mains en porte-voix. Quand une personne s'approche du trône pour saluer le Fon, elle doit marcher en zigzagant et en se courbant légèrement : les messages directs sont transmis et les doléances présentées par des hommes à genoux à côté du trône et parlant à travers le creux de leurs mains.

L' autorité du *Fon* est localement renforcée par des relations de parenté qui le lient à une grande portion de ses sujets. Tous les descendants du Fon pour quatre générations dans la lignée masculine et trois dans la lignée féminine sont des *Wanto* (enfants du palais'). En considérant le nombre élevé des épouses du Fon et en le mettant en rapport avec la population totale Nseh, on se rend compte qu' une proportion importante de la population locale a des liens de parenté avec le palais. Le Fon baptise tous les enfants de la famille royale, il a le droit d' arranger les mariages et de recevoir la dot de toutes les filles premières nées. À la différence des Nso directement soumis au Grand Fon, les princes royaux de Nseh participent aussi bien à la *Ngwerong* qu' à la *Ngirri*. Ceci contribue au renforcement du pouvoir politique du lignage royal et consolide le pouvoir du Fon au sein de la *Ngwerong*.

En dépit de sa forte autorité locale, le Fon Nseh a peu d' influence politique en dehors du village. Nseh est peu peuplé et n' est pas tout à fait en odeur de sainteté avec le Fon Nso, c' est-à-dire aussi avec l' administration nationale qui collabore très étroitement avec le Grand Fon Nso reconnu comme le symbole par excellence de l' unité Nso : Un symbole d' autant plus puissant qu' il englobe le Fon Nseh comme Sous-Fon pourrait-on dire !

4.2.2 Le peuple Nseh entre déplacements, détachements, rattachements

La littérature historique sur les Nseh – on écrit aussi Nse ou Nser – est mince. Kaberry et Chilver parlent des Nse(h) en disant d' eux qu' ils

correspondent à une Sous-Chefferie conquise des Nso¹⁰³. Les deux auteurs spéculent beaucoup sur leurs origines. Ils affirment notamment que la dynastie *Nse* appartient au clan *Do* et parle la langue *Limbu*. Le *Limbu* est une langue également parlée dans les Chefferies *War*, *Tan* et *Wiya* qui occupent une bonne partie du plateau Nkambe actuellement sous la juridiction du Fon *Ndu*.

Selon les traditions orales Nseh, les Nseh – tout comme les Nso – ont immigré vers leur site actuel en partant de Rifem au Nord-Est de ce qui constitue aujourd’hui le Cameroun Francophone. Ils prétendent avoir quitté Rifem – où ils vivaient à côté des Nso comme voisins et non comme frères – avant les Nso. Ils ont suivi une trajectoire différente vers le Sud-Est et sont passés par ce qui forme aujourd’hui le département de Donga-Mantung. Les Nseh disent s’être d’abord arrêtés à Nseh-Fu dans le Nord-Ouest de Donga où l’un des frères du Fon Nseh allait s’installer comme Chef. Le Fon Nseh et sa suite continuèrent d’émigrer vers le Sud-Est à travers Donga, faisant de courtes escales à Mayo Binka et Tala. De Tala, l’un des fils du Fon se détacha et devint Chef de ce qui constitue maintenant Nseh Makob dans le Sud-Est de Donga.

Après l’escale de Tala, les autres Nseh ayant à leur tête le Fon Nseh allaient continuer vers Ntungen, juste au-delà de la frontière de Donga-Mantung à partir du pays Nseh actuel. Le séjour à Ntungen fut relativement long, puisqu’on rapporte que neuf Fons Nseh y auraient été enterrés. Les Nseh abandonnèrent Ntungen sous la pression des razzias de Banyo. Ils construisirent d’abord leur palais à Nsenin, soit à environ cinq kilomètres à l’Ouest de l’emplacement actuel. D’ici, Shu Fai Lun se détacha et se rendit à Kitiwum, près de Kumbo où il devint l’un des Vibai principaux du Grand Nso. Fai-O-Ndzendzef, le conseiller en chef du Grand Nso a des liens de parenté avec les Nseh à travers le clan Tang à Nsungali. Après la courte escale de Nsenin, le Fon des Nseh décida de transférer son palais vers son lieu actuel à Tsenlan ou Nseh-Nso.

¹⁰³ Chilver & Kaberry, Tardiotional Bamenda: The Precolonial History and Ethnography of the Bamenda Grassfields, 1967

Les avis divergent au sujet du départ des Nseh de Ntungen : beaucoup avancent les raids des esclavagistes venant de Banyo comme raison de départ principale. D' autres prétendent que le départ a été motivé par un message du Fon Nso à l' adresse du Fon Nseh. Dans ce message, le Fon Nso inviterait le Fon Nseh à se joindre à lui pour combattre et repousser les Allemands. Si cette dernière version est juste, alors il devient logique de soutenir que Nseh a été établi dans l' espace actuel ou dans les environs vers la fin du XIX^e au début du XX^e siècle.

4.3 Les rapports Nseh et Nso : Une évolution sous tension

4.3.1 Partenariat ou vassalité? Des symboles justifiant la verticalité

Kaberry classe Nser (sic) parmi les villages d' origine Nsungli conquis par les Nso¹⁰⁴. Pourtant les Nseh et les Nso s' accordent à affirmer que Nseh n' a jamais été conquis, que Nseh a aidé Nso à défaire certains des plus petits villages Nsungli, que Nseh s' est allié avec Nso lors de la guerre contre les Bamoun et que Nseh était un précieux allié des Nso pendant la lutte contre la conquête allemande du début du XX^e siècle.

Bien que la preuve historique en ce qui concerne la date exacte de l' installation sur son site actuel soit attaquable, les éléments d' information disponibles laissent supposer que les Nseh – que ce soit depuis Ntungen ou depuis le Nseh actuel – se sont alliés aux Nso au plus tard dès le début de 1880, période qui correspond la soumission et la transformation de *Din* en village tributaire.

L' alliance entre les Nseh et Nso est assez souvent diversement interprétée. À l' origine des problèmes d' interprétation se trouve la gestion de la victoire commune sur les peuples rivaux (*Bamoun et Din*) et de la défaite commune face au conquérant allemand.

¹⁰⁴ Cf. Kaberry (1952), *Women of the Grassfields: A Study of the economic Postion ...*; op. cit.

Il semble bien que Nseh ait joué un rôle important dans la victoire de Nso sur les Bamoun et Din. Après la défaite infligée aux Bamoun, le Fon Nso allait prendre la tête de Nsangu, Sultan des Bamoun de l'époque, tandis que le Fon Nseh allait s'emparer du sabre d'abordage, du collier et du képi du Vaincu. Au cours des cérémonies de réconciliation entre Bamoun et Nso, il fut permis au Fon Nseh de réaliser la plupart des rites traditionnels.

Pour les Nseh, les éléments comme le partage des symboles du Sultan Bamoun et la participation active aux rites cérémoniels entraînant la réconciliation constitueraient les preuves de l'égalité entre Nseh et Nso. En d'autres termes ; ces éléments indiquent que les Nseh et les Nso sont historiquement des partenaires, dans ce sens qu'ils traitent d'égal à égal.

Pour les Nso en revanche, le Fon Nseh aurait consenti à devenir un Fon tributaire. Les Nso se réfèrent notamment au signe de capitulation fait par les deux groupes aux vainqueurs allemands. En effet, le Fon Nseh avait donné une poule blanche et du miel au Fon Nso afin que celui-ci les remît aux Allemands comme signes de capitulation. Pourtant les Nso allaient considérer la poule et le miel comme des symboles de soumission et non comme des dons faits à un partenaire égal qu'on voudrait aider à faire la paix avec les Allemands.

Sachant que la poule blanche est un geste de soumission ou capitulation et que le Fon Nseh avait directement remis une poule de cette nature au Fon Nso, certains Nseh acceptent d'être traités comme faisant partie de Nso. Maintenant, les Chefferies soumises, de gré ou de force, par les Nso reconnaissent la suprématie du Fon Nso tout en conservant une assez large autonomie. C'est ainsi qu'elles continuent d'occuper leurs terres, qu'elles conservent leurs dynasties héréditaires et qu'elles sont habilitées à gérer leurs affaires locales. Les Fons de ces Chefferies sont certes conscients de l'ascendance du Fon Nso et lui font aussi allégeance. Cependant, ils ont leur propre *Ngwerong* et *Ngirri* ainsi que leur propre bureaucratie de palais et système judiciaire.

Malgré ces arrangements qui leur accordent une autonomie assez large, on constate que les Nseh essayent constamment d'affirmer leur exception et remettent ainsi de temps à autre en cause l'ascendance des Nso. Le malaise et la tension entre les deux groupes sont plusieurs fois remontés en surface. La volonté de tracer une ligne de démarcation culturelle assez nette a été maintes fois exprimée et a particulièrement été visible à travers la rédaction d'un pamphlet au titre assez révélateur : Dissimilarities in the Nseh and Nso Traditions. On peut notamment y lire :

Friendly ties between the Fons of Nseh and Nso increased wonderfully after fighting the Germans. It came to a peak when both Fons agreed to work hand in hand. This cordial relationship continued until immediately after the last days of Fon Minglo. Since then these two friends are apart, their dispute whose settlement is basically traditional still remains unsolved until today¹⁰⁵.

Qu'est-ce qui explique plus fondamentalement les tensions entre Nseh et Nso ? Comment saisir, dans une perspective historique, la préférence de la notion d'amitié à celle de fraternité ?

4.3.2 Tribut et Impôt : Deux conceptions distinctes du Pouvoir

4.3.2.1 Un 'corps étranger' solidifiant et fragilisant

Les frictions entre les Fons Nseh et Nso remontent probablement aux années 1940, période où fut entreprise une ré-organisation de la structure administrative coloniale en fédérations d'Autorités Indigènes plus larges. En 1949, la *South-Eastern Native Authority* fut construite à travers une consolidation des autorités Indigènes Nso, Ndop et Bafut. Celles-ci furent notamment érigées en organes consultatifs non-statutaires.

¹⁰⁵ Nous soulignons. En effet, l'accent mis les termes tels qu'amis, amicalement n'est pas un hasard. Il traduit la volonté de mettre en relief les liens étroits qui unissent les deux groupes tout en faisant clairement savoir que ces liens ne sont toutefois pas des liens de fraternité. Et encore moins des rapports de soumission. Car les Amis traitent d'égal à égal, c'est à dire entretiennent des relations marquées par l'horizontalité et non la verticalité.

La formation d' une organisation bureaucratique plus large et la croissance de la bureaucratie coloniale en général allaient avoir des répercussions sur l' autorité traditionnelle du Grand Fon Nso. Le but visé par l' administration coloniale britannique était la mise sur pied d' un gouvernement suivant un modèle de gouvernement anglais local : efficient, rationnel et démocratique. Cette logique impliquant l' importation des conceptions d' efficience, de rationalité et de démocratie était en conflit avec la logique de gouvernement traditionnel fondé sur les principes de statut et de hiérarchies entre individus, lignages et villages.

L' administration coloniale, tout en reconnaissant et favorisant la Souveraineté du Fon Nso à travers l' administration indirecte ainsi que l' admission comme seule Autorité Fiscale Indigène de Nso, mettait également sur pied une bureaucratie qui allait usurper certains aspects de l' autorité et de la souveraineté traditionnelles. En considérant le remplacement du tribut par l' impôt, en regardant l' organisation de la collecte de l' impôt sous l' administration et en examinant de près les mécanismes de redistribution des revenus, il devient possible de mieux éclairer les effets d' une bureaucratie légal-rationnelle sur la politique locale et de comprendre, du même coup, les raisons profondes des tensions entre Nso et Nseh.

4.3.2.2 Le tribut et sa double signification : Économique et Symbolique

Il faut surtout rappeler que le passage d' un système tributaire à un système fiscal a des implications socio-politiques très profondes. Car il présuppose la redéfinition du pouvoir et la réorganisation de l' inégalité dans la société. Autrement dit, les modalités de circulation et de répartition des biens et richesses doivent être revisitées ou adaptées.

Dans le système traditionnel des cotisations et du tribut, les Nso mettaient l' accent sur deux principes : la dérivation locale et la distribution généralisée. Les petites Chefferies versaient du tribut au Grand Fon. Le tribut était fait d' excédents collectés par chaque Fon

auprès de son peuple. Une part des excédents était retenue par chacun de ses Fons dans un esprit de prévoyance. Cette part devait notamment être redistribuée en période de pénurie. Par ailleurs, les populations des petites Chefferies devaient des prestations individuelles au Grand Fon Nso. Ces prestations consistaient à couper de la chaume pour le palais, à aider à construire ou séparer les maisons du palais, à contribuer à l'entretien des sentiers publics et ponts, etc..¹⁰⁶

Le Grand Fon avait également droit à des dons spécifiques à certains segments de la population. Parmi ces dons figuraient : le butin de la chasse effectuée pendant la saison sèche, la nourriture offerte par la *Tshong* (société secrète des femmes), le bois, le vin de palme, les petits animaux et les cauris offerts par différentes sociétés secrètes ou des hommes nantis en guise d'allégeance mais aussi d'appel de pied pour une éventuelle faveur. Il était demandé à tous les sujets de présenter des prisonniers de guerre (captifs), les défenses d'éléphants et des animaux dits animaux du Roi : léopard, lion, python, buffle.

On ne dira jamais assez que ces différents dons symbolisaient à l'origine des actes d'allégeance, de reconnaissance de l'autorité du Fon, de soumission à son pouvoir. Le caractère symbolique était d'autant indéniable que le Fon rendait généralement beaucoup de ces dons aux donateurs.

La majeure partie du tribut et des prestations destinés au Fon Nso était redistribuée par divers canaux :

- (1) redistribution continue marquée par l'hospitalité du maître du palais
- (2) redistribution ponctuelle marquée par l'ouverture des magasins du palais dans le but d'aider tous les villages Nso en cas de pénurie alimentaire.

¹⁰⁶ Cf. Kaberry (1960), some Problems of Land Tenure in Nsaw ... Ibid. p. 6

C' est en ayant à l' esprit ce mode coutumier de gestion du tribut que les villages soumis à l' autorité du Grand Fon Nso donnent l' impression de ne pas ployer sous le tribut attendu d' eux. Le sentiment d' être traité de manière juste est clairement exprimé par l' un de ces groupes qui affirme :

The Fon takes from Nkar and gives to Nkar¹⁰⁷

Le sentiment de justice ci-dessus retenu a une signification profonde qu' il convient de souligner en d' autres termes : le Grand Fon est en droit d' attendre du tribut de la part des petits Fons et de leurs populations respectives. Cependant, il doit aussi se montrer sensible et ouvert aux besoins de tout le monde placé sous son autorité. Légitimité et Autorité d' une part, Allégeance et Soumission d' autre part : ce sont des attitudes fondées sur l' idée du donnant-donnant !

4.3.2.3 L' impôt comme vecteur de l' insoumission institutionnalisée !

L' idée du donnant-donnant sous-jacente au modèle tributaire traditionnel allait progressivement vaciller sous les coups de boutoir du système d' administration associé à la domination allemande d' abord, et britannique ensuite.

Les Allemands et les Britanniques entreprirent de soumettre l' ensemble du pays Nso à l' aide d' une politique d' administration indirecte. Ils prirent ainsi appui sur l' autorité traditionnelle existante pour faire passer et valoir les exigences du pouvoir colonial. Parmi ces exigences figure en bonne place la mise sur pied d' un système d' imposition indirecte. D' après ce système, le Fon devait recevoir un certain nombre de tickets d' impôt et se sentir responsable de la collecte. Dans le Nso

¹⁰⁷ Le groupe Nkar constitue l' une des sous-chefferies que compte le grand groupe ethnique Nso. Nkar a été conquis dans les années 20 du 19^e siècle. C' est une Sous-Chefferie qui se trouve au Sud de Kumbo. À travers cette phrase qui vient mettre en relief le sens de justice nonobstant les rapports asymétriques, les populations Nkar permettent aussi de souligner un aspect caractéristique du système tributaire ; La non-appropriation synonyme de non-accumulation. On y voit aussi l' idée

Central, l'impôt était collecté à travers les chefs de lignage et les éléments de la *Manjong*. Dans les régions périphériques, c'est-à-dire les villages autonomes soumis à l'autorité du Grand Fon Nso, la perception de l'impôt devait être assurée par les petits Fons. Les impôts de l'ensemble du pays Nso étaient collectés au Nom du Grand Fon. Celui-ci pouvait soustraire une commission sur tous les impôts payés.

Au milieu des années 1930, les tensions entre chrétiens et non-chrétiens entraînèrent le retrait des agents *Manjong* comme percepteurs primaires des impôts¹⁰⁸. Un nouveau plan fut mis sur pied. Il fut construit sur l'intervention des nouveaux acteurs prévus dans le système colonial d'Autorité Indigène : le greffier, le tribunal Indigène et ses messagers ainsi que la police de l'Autorité Indigène rémunérée. Ces acteurs devaient assister les agents de la *Manjong* et les chefs de lignage qui étaient jusqu'ici considérés comme les principaux responsables directement soumis à l'autorité du Grand Fon.

En fait, le travail des agents de la *Manjong* et des chefs de lignage en matière d'estimation et de collecte des impôts à payer devait être supervisé par les nouveaux acteurs sus-mentionnés. Le nouveau plan voulait qu'une commission de 5% fût versée au '*properly constituted village head*'. Il établissait un conseil financier dirigé par le Grand Fon tout en prévoyant que les petits Fons devraient désormais recevoir de l'Autorité indigène un certain pourcentage de l'impôt collecté. À y regarder de près, on se rend compte que le nouveau plan équivalait à la promotion d'une nouvelle procédure de collecte d'impôt marquée par une tendance à la complexification.

Kaberry s'y est penchée de manière très détaillée et c'est pour cela qu'on ne s'y attardera pas davantage ici¹⁰⁹. Ce qu'il convient de noter, c'est l'ambiguïté qui se dessine à travers la nouvelle donne. En effet, en

inhérente au système de prestation et contre-prestation déjà repéré ailleurs par nombre d'anthropologues ; dont Claude Meillassoux qui, suivant les traces de Mauss

¹⁰⁸ Kaberry (1960), *Some Problems of Land Tenure*, op. cit.

même temps que la méthode de collecte d'impôt pouvait, dans une assez large mesure, refléter les structures hiérarchiques traditionnelles déterminantes dans le cadre du versement du tribut et des prestations, on voyait éclore une échelle d'autorité non contrôlée par le Grand Fon Nso. Le fait le plus marquant ici, c'est que la commission versée au Grand Fon après perception de l'impôt était considérée par l'ensemble de la famille politique Nso comme un substitut du tribut autrefois attendu des petits Fons et de leurs populations respectives. D'autre part, le droit de collecter l'impôt et d'en retenir une part accordé par l'Autorité Indigène aux petits Fons traditionnellement tributaires fut interprété par beaucoup de ces Fons comme un message politique fort : Un plus grand élargissement de leur autonomie vis-à-vis du Grand Fon Nso ou une remise en question progressive de la suzeraineté de celui-ci.

Puisque le paiement du tribut devrait avoir perdu son sens dans le contexte nouveau et que les petits *Fons* pouvaient désormais recevoir des commissions fiscales directes de la part de l'Autorité Indigène Coloniale, ces *Fons* jugèrent opportun d'aspirer à l'établissement des relations politiques plus directes avec le pouvoir colonial. Autrement dit ; leur souci était maintenant de dépasser la phase des rapports médiatisés où le Grand Fon servirait de courroie de transmission. En collectant les impôts à travers eux et en leur accordant une certaine autonomie financière considérée comme puissant symbole, l'administration coloniale soutint les petits Fons dans leurs velléités indépendantistes sans nécessairement le vouloir. C'est ce que note fort à propos Kaberry, lorsqu'elle fait observer que le symbole politique décelé par les petits Fons

*was believed by them to confer a far greater degree of officially sanctioned authority than the Administration intended to accord*¹⁰⁹.

En somme, les signaux doubles ou ambigus envoyés par la politique coloniale basée sur le principe de l'administration indirecte ont joué un

¹⁰⁹ Cf. Kaberry (1960), *Some Problems ... Ibid.*

¹¹⁰ Cf. Kaberry (1960), *Some Problems of Land Tenure, op. cit.*,

rôle important dans les tensions entre Pouvoir Central traditionnel Nso et les différents Pouvoirs Périphériques Tributaires en général. C'est dans ce contexte général et profond qu'il faut situer l'effritement de l' 'Amitié' (ou de la Fraternité) entre Nso et Nseh dont la particularité historique a été relevée dans le cadre de l'évocation du geste symbolique, notamment la remise d'une poule blanche au Fon Nso par le Fon Nseh après la défaite face aux Allemands.

Les signaux doubles, on l'a vu, ont consisté en ceci que : d'un côté, le gouvernement colonial reconnaissait le Fon Nso comme Suzerain, lui versait un salaire exécutif, gérait bon nombres d'affaires locales en s'appuyant sur son Autorité et consolidait ainsi la Hiérarchie trouvée; de l'autre côté, en instituant d'abord les impôts, c'est-à-dire en obligeant les populations à vendre leur force de travail et leurs excédents agricoles dans le but d'accéder au *cash*, en introduisant plus tard les autres sous-systèmes de la Culture occidentale (école, religion, technologie) et en mettant enfin sur pied une nouvelle bureaucratie administrative plus puissante et hors du contrôle direct des dirigeants traditionnels, l'ère coloniale ouvrait les vannes d'écluse, pour ainsi dire. Le clou a été enfoncé avec la décision de reconnaître les petits Fons ou Sous-Chefs comme des percepteurs d'impôt dans leurs territoires respectifs, d'en faire des autorités responsables devant l'administration coloniale plutôt que le Grand Fon Nso.

En effet, cette décision allait amplement contribuer au desserrement des liens de soumission (déjà précaires dans certains cas comme le cas Nseh évoqué) entre les petits Fons et le Grand Fon. La contestation de la Suzeraineté du Grand Fon n'était donc plus qu'une question de temps. Et pour cause, étant donné que le Grand Fon Nso n'avait plus le même contrôle sur la distribution des impôts qu'il avait sur la distribution du tribut, les Sous-Chefs ou petits Fons n'hésitaient plus à penser qu'il profiterait indûment, c'est-à-dire à leurs dépens dans la mesure où la contrepartie inhérente au système tributaire tendait aussi à perdre sa raison d'être.

Il serait naturellement incorrect de vouloir réduire les velléités 'indépendantistes' des petits Fons, au premier rang desquels le Fon Nseh, à la seule question du passage du tribut à l'impôt. Et cela n'a d'ailleurs pas été fait dans ce contexte, puisqu'une allusion a également été faite au transfert de bien d'autres sous-systèmes de la Culture Occidentale pendant la période coloniale. Cependant, il convenait d'insister sur la centralité de cette question de tribut. Tout comme il semble nécessaire d'attirer l'attention sur un autre enjeu qui a d'ores et déjà été évoqué et le sera encore plus loin, à savoir l'enjeu foncier.

4.3.3 La Terre : Pomme de discorde sur fond de lutte pour le pouvoir

La raréfaction de la terre a largement contribué à aiguïser les tensions entre Centre et Périphéries en pays Nso. De la pression sur la terre a découlé un conflit qu'il est juste de lire comme le choc entre deux principes fondamentalement différents : *contrôle des populations versus contrôle de l'espace*. La collusion des deux principes est illustrée en pays Nso par la narration de la situation qui a longtemps prévalu à *Kuvluf*. *Kuvluf* est un village Nseh limitrophe de Nso Centre.

Kuvluf est historiquement l'objet de vives tensions entre Nseh et Nso. Les origines de ces tensions se situent dans les revendications de souveraineté du Grand Fon Nso sur ce village. Pour justifier ses revendications, le Fon Nso fait valoir, qu'en tant que Chef Suprême du pays Nso, il peut permettre à ses enfants de s'installer partout sur son territoire si besoin se fait ressentir. Et tel semble bien être le cas, dans la mesure où la saturation de Nso Centre le détermine à envisager l'installation des populations de cette partie du pays sur d'autres espaces dont il est le Chef. Et *Kuvluf* est considéré comme l'un de ces espaces. Il héberge de nombreux enfants de Nso Centre. Or les enfants de Nso Centre sont, aux yeux du Grand Fon Nso, directement dépendants de son Autorité. C'est la raison pour laquelle il va attendre d'eux des gestes d'allégeance que le Fon Nseh trouvera peu fondés, voire fortement dégradants. En effet, le Fon Nso exige

- (a) que les populations parties de Nso Centre pour s'installer à Kuvluf respectent ses *Country Sundays*¹¹¹
- (b) que ces populations payent leurs impôts en passant directement par lui puisqu'elles sont supposées échapper au contrôle du Fon Nseh.

Cette manière de voir les choses n'est pas du goût du Fon Nseh. Car celui-ci considère *Kuvluf* comme faisant partie intégrante de son territoire. Pour cette raison, insiste-t-il, les personnes qui y sont installées – qu'il s'agisse des populations Nseh 'd'origine' ou des personnes parties de Nso Centre – lui doivent pleinement respect et devraient payer leurs impôts en passant directement par lui.

La gravité de ce conflit qui a tous les ingrédients d'une lutte pour le pouvoir apparaît clairement à travers les actions 'anecdotiques' entreprises par chacune des parties pour affirmer sa position et, donc, tenter d'imposer sa vision des choses à l'autre.

En effet, le Fon Nseh, en guise de désaveu, refusera pendant un certain temps de se rendre au palais de Kumbo et de saluer publiquement le Grand Fon Nso. On saisit mieux la portée d'un tel geste, quand on sait que le Fon Nseh joue un rôle important dans l'intronisation du Grand Fon Nso. Quant à ce dernier, il choisira de se rendre à *Kuvluf* et d'arracher les houes aux femmes qui violeraient la loi en n'observant pas son *Country Sunday*.

Chaque Fon croit avoir absolument raison et se refuse ainsi à céder. L'argument majeur du Fon Nseh consiste à faire remarquer que le Fon Nso n'accepte pas que soit pratiquée la cérémonie de consommation du

¹¹¹ Par *country days* on entend traditionnellement les jours de repos. Ce sont des jours où les travaux champêtres notamment sont suspendus. Chaque Fon a un 'country day' qui correspond au jour de commémoration du décès d'un ancien Fon. Généralement, il s'agit du Fon considéré comme père fondateur. Les *Country day* ont une forte connotation politico-symbolique. Ils symbolisent les droits politiques des chefs de terre et du Fon. Leur violation, c'est à dire le non-respect de la suspension de certaines tâches agricoles, est interprétée comme un outrage à autorité coutumière. Une telle violation expose à des sanctions.

vin traditionnel qui permettrait pourtant de déterminer, de manière irréfutable, les vraies frontières spatiales et politiques entre eux. Pour le Fon Nseh, ce refus équivaldrait notamment à un aveu de culpabilité. Une telle interprétation est naturellement rejetée par le Fon Nso. Celui-ci estime qu' on aurait tort de comprendre son opposition à ce genre de cérémonie comme la peur de pratiquer le rituel ou un aveu de culpabilité. Pour le Fon Nso, il s' agirait plutôt d' une question d' honneur : il ne voudrait pas se rabaisser au niveau d' un de ses Sous-Chefs, un tel rituel serait notamment en deçà de sa dignité de Grand Fon Nso.

Ce genre de conflit indique une tendance claire et nouvelle. Il permet précisément d' entrevoir l' évolution vers des différends fonciers sérieux et susceptibles d' affecter des représentations sociales séculaires. Tout en restant un enjeu de pouvoir politico-symbolique, la terre tend à prendre une signification supplémentaire, à savoir : économique. Cette dernière est absolument inhérente au transfert de nombreux sous-systèmes de la Culture occidentale en pays Nso et aux innovations telles que l' impôt, la monnaie, etc.

4.3.4 La terre : Enjeu culturel identitaire et enjeu politique ordinaire

4.3.4.1 Le mélange du politico-symbolique avec l' économique

Dans les sociétés agricoles traditionnelles, le pouvoir et la fortune ont longtemps été mesurés à travers le contrôle de la population et non le contrôle de la terre. Cette manière de voir les choses s' inscrivait dans le cadre de la construction des identités culturelles localisables. Avec le temps, les données allaient progressivement changer. L' avènement des innovations totalement étrangères aux modes de pensée et d' action propres aux sociétés agricoles traditionnelles s' imposait comme un défi qu' on ne pouvait véritablement relever qu' en révisant certaines représentations sociales. L' une de ces innovations était sans aucun doute le passage du tribut à l' impôt. Ce passage impliquait notamment une profonde réinterprétation du facteur Terre jusque-là fortement empreint d'

une valeur culturelle ou politico-symbolique. Dans le contexte nouveau où la prise en compte des innovations telles que l'impôt (ainsi que les autres sous-systèmes de la culture extérieure maintes fois mentionnés dans cette étude) devient une nécessité absolue, la terre revêt, en plus de l'intérêt politico-symbolique fondateur d'une identité culturelle locale, un intérêt politique ordinaire compris comme intérêt politico-matériel.

En vérité, on assiste à l'ouverture d'une compétition âpre entre le symbolique et le matériel avec une seule constante : la quête du pouvoir. C'est certainement dans ces termes relativement radicaux qu'il faut situer les conflits comme ceux qui opposent le Fon Nso au Fon Nseh. La percée de l'économique face à la prééminence du symbolique dans le jeu politique s'apprécie mieux quand on considère dans la même veine le rôle que peuvent jouer les acteurs extérieurs (administrations coloniales ou post-coloniales englobantes). Qu'il soit permis d'illustrer ce propos à l'aide de deux situations concrètes : la première se rapporte au conflit autour de *Kuvluf* déjà évoqué, la seconde introduit une expérience nouvelle dont il sera encore question dans la partie suivante : la tension entre agriculteur et éleveur. Dans l'un et l'autre cas, on verra peser la main d'une autorité 'transcendantale' intéressée.

4.3.4.2 Du conflit autour de *Kuvluf* : Un 'événementiel' éloquent.

Il a à sa base deux éléments explicatifs essentiels, en l'occurrence la collecte des impôts et le respect des *Country Sundays*. Le Fon Nseh revendique la terre autour de *Kuvluf* en s'appuyant sur les termes tels que espace et obligation rituelle alors que la revendication de l'espace par le Fon Nso repose sur la mise en avant de la qualité de Suzerain de l'ensemble du pays Nso ayant le droit de contrôler 'ses' enfants. Les divergences de points de vue exprimées dans ce contexte n'ont pu être durablement aplanies par des voies traditionnelles. Il faut ajouter que celles-ci ont donné lieu à des affrontements physiques entre Nseh et Nso. Cette évolution a rendu nécessaire l'intervention des responsables de

district représentant le pouvoir central englobant. Ils devaient servir d'arbitres.

L'arbitrage de ces responsables allait conduire à la décision suivante : toutes les populations cultivant la terre autour de *Kuvluf* et non-originares de Nseh devraient désormais payer leurs impôts auprès du Fon Nso et respecter ses *Country Sundays*. Quant aux populations reconnues comme originaires de Nseh, elles devraient directement payer leurs impôts à travers le Fon Nseh et se soumettre à ses *Country Sundays*.

Il s'agit donc dans cette sentence de fendre la poire en deux. Le but visé à travers un tel verdict, c'est de tenter d'aplanir un pareil différend en donnant l'impression de respecter les valeurs et normes coutumières. Or aucune partie n'était satisfaite par ce jugement de Salomon. On peut s'interroger sur le sens à donner à une si grande précaution par rapport aux relations entre les Fons Nso et Nseh d'une part, et chacun des deux Fons et l'autorité de district représentant le pouvoir central englobant d'autre part. Dès lors, on constate qu'en tant que Fon Supérieur, c'est-à-dire un Chef ayant une forte suite, le Fon Nso est en mesure d'exercer une plus grande influence sur les décisions politico-administratives à différents niveaux que le Fon Nseh qui, en tant que Sous-Chef ou petit Fon, se trouve à la tête d'un plus petit contingent.

Néanmoins, on ne soulignera jamais assez que la forte capacité du Fon Nso à influencer les décisions politico-administratives n'est en aucun cas assimilable au pouvoir de les dicter. En clair, bien que la bureaucratie nationale réserve un traitement de faveur plus particulier au Fon Nso considéré comme Fon des Fons, c'est-à-dire une figure politique de poids sur laquelle elle veut compter au niveau local, on ne saurait ignorer que la relation entre ce Fon et les autres Fons subordonnés est durablement mise à rude épreuve d'abord par l'administration coloniale et ensuite par l'administration post-coloniale qui peut désormais annuler ses décisions et le contraindre à se plier aux directives venant d'ailleurs.

4.3.4.3 Fait divers et mémoire : L' épisode des troupeaux

Les populations Nseh, notamment les femmes de cette communauté villageoise, ont un sujet de conversation assez récurrent dont il n' est pas exagéré de dire qu' il les remplit de courroux et de haine, parce qu' il met aussi en relief une certaine impuissance. Le sujet en question, c' est les destructions et ravages des champs de produits vivriers par des troupeaux de bétail. Ce thème n' est, au fond, pas différent de celui évoqué plus haut, quand on considère attentivement sa nature réelle.

Il s' agit ici aussi de la question de la pression sur la terre, mieux, de la raréfaction d' une ressource qui semblait infinie. Cette question conduit directement à la tension féroce entre agriculteur et éleveur. Elle préoccupe de plus en plus la plupart des autorités traditionnelles en Afrique, au Cameroun, au Nord-Ouest, à Bui, à Nso et à Nseh. Sensibilisé sur l' importance du différend entre ces deux catégories socioprofessionnelles – agriculteurs et éleveurs – sur 'son' territoire, et plus particulièrement sur les dégâts causés dans les champs par des troupeaux de bétail, le Fon Nseh va généralement demander aux éleveurs de dédommager les cultivateurs victimes de ravages. À cela s' ajoute l' exhortation à construire des *paddocks* pour empêcher les bovinés d' occasionner des ravages supplémentaires.

Or il arrive souvent que les éleveurs se refusent à suivre les exhortations et injonctions de ce 'petit Fon'. Lorsque les populations Nseh, enragées, rapportent de tels faits, elles soulignent qu' elles ont dans de pareilles conditions prié le Fon de leur permettre d' adopter des mesures de représailles. En clair, elles veulent la permission de punir ce genre de personnes qui refusent de se soumettre à l' Autorité du Chef, donc de respecter l' Opinion publique. Le Fon ne leur donne pas cette permission, parce qu' il voudrait éviter des ennuis avec les responsables de district ; ceci signifie donc que les récalcitrants sont en odeur de sainteté avec les responsables de district. Ce qui, traditionnellement, n' était pas imaginable parce que la *Ngwerong* serait immédiatement intervenue et

aurait trouvé les moyens de discipliner les contrevenants, l' est de plus en plus aujourd'hui où le Fon ne peut emprisonner ou exclure des déviants sans l' appui implicite ou explicite du pouvoir politico-administratif englobant.

4.4 En guise de bilan : Des dynamiques visiblement ambivalentes

Le pouvoir colonial, par le biais de l' administration indirecte et l' exploitation de la force de travail des populations Nso avec l' aide du Fon et des chefs de lignage, a clairement reconnu et fortement raffermi l' autorité traditionnelle. En même temps, la promotion d' une politique fiscale tranchant avec le principe du tribut et la création d' une administration bureaucratique échappant au contrôle des leaders coutumiers ont entraîné des bouleversements qui allaient être déterminants pour une profonde remise en question des rapports hiérarchiques à l' intérieur des entités politiques traditionnelles.

Le mode de collecte des impôts et la politique de réallocation de ceux-ci pour les travaux d' intérêt commun ont notamment sapé l' autorité du Grand Fon Nso vis-à-vis de 'ses' petits Fons et ont accordé plus d' autorité territoriale à ceux-ci que ne l' aurait toujours voulu le pouvoir colonial. À ce niveau, il convient de rappeler que la création d' une administration indigène fédérée impliquait un sérieux amoindrissement du pouvoir de redistribution du Grand Fon Nso à l' égard des Fons périphériques. Or c' est dans ce pouvoir de redistribution que réside traditionnellement la légitimité de l' autorité qu' un Fon des Fons veut exercer. Et si la légitimité de l' autorité du Grand Fon Nso tendait désormais à s' effondrer, c' est précisément parce qu' à la différence du tribut autrefois réinjecté dans un circuit de redistribution contrôlé par le Grand Fon, l' impôt collecté n' était plus redistribué à travers un mécanisme maîtrisé par celui-ci.

On observera également que le travail et la terre, à la suite de la colonisation, allaient devenir des marchandises susceptibles de faire l'

objet de transactions commerciales individuelles. En outre, le transfert des sous-systèmes de la Culture occidentale lié à la domination coloniale (éducation, religion, technologie) impliquait aussi l'éclosion d'un sérieux conflit entre obligations traditionnelles vis-à-vis de la famille et de la communauté villageoise d'un côté, et nouvelles formes de contrôle et d'accumulation individuels, de l'autre.

La logique génératrice d'ambivalence suivie par le pouvoir colonial a été reprise dans ses traits essentiels par le pouvoir post-colonial camerounais. Celui-ci s'évertue notamment, depuis sa mise sur pied, à asseoir sa suprématie en s'appuyant sur les dirigeants traditionnels. Il s'agit là d'une politique d'alliance hégémonique qui a manifestement des aspects économiques et symboliques importants. Cette politique est à la base de l'hybridité structurelle que connaît l'Afrique au Sud du Sahara, le Cameroun, le Nord-Ouest, Bui et Nso.

L'hybridité dont il est question ici émane du fait que le *partnership in leadership* entre le pouvoir post-colonial englobant et le pouvoir coutumier local condamne à articuler des cosmogonies et structures assez différentes. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner de plus près l'une des questions les brûlantes en Afrique Noire, y compris en pays Nso: la question foncière dont les enjeux, comme cela a été esquissé dans les lignes précédentes, sont multiples.